

Initiatives ministérielles

grande ou une petite ville, à la campagne ou au travail, le projet de loi ne sert pas les intérêts des Canadiens.

Par ailleurs, je n'ai entendu que très peu de commentaires au sujet des quelques mémoires à l'appui du projet de loi. En fait, nous n'avons pas trouvé une idée centrale dans ces quelques mémoires, car leurs auteurs ne semblent pas s'entendre sur ce qu'ils estiment être les bons points. Au moins, ceux qui sont contre savent exactement pourquoi ils s'opposent à cette mesure législative.

J'aimerais expliquer pourquoi il faut absolument que les Canadiens aient la chance de voir la Chambre débattre cette mesure à fond. En Colombie-Britannique, ma province d'origine, 48 000 personnes vont constater que leurs semaines de prestations vont être réduites à seulement cinq semaines et demie en moyenne, alors que 3 000 autres ne seront pas admissibles. Celles qui n'auront pas été sur le marché de travail pendant très longtemps ne pourront pas s'inscrire aux cours de formation.

Selon des études indépendantes, 130 000 Canadiens ne seront plus admissibles aux prestations. Le gouvernement prétend que seulement 30 000 vont être touchées. Eh bien, 157 des 202 groupes nous ont affirmé que beaucoup plus de personnes vont être exclues que ne le laissent prévoir les données du gouvernement.

La Chambre a débattu le projet de loi sur les réfugiés pendant 48 heures, celui sur les brevets relatifs aux médicaments pendant 53 heures. Le gouvernement prétend que 30 heures de débat sur l'assurance-chômage suffisent, pourtant ce projet de loi touche directement ou indirectement chaque homme, chaque femme et chaque adolescent qui travaille au Canada.

Pourtant, malgré toutes les preuves qui nous ont été apportées et toutes celles qui ont été présentées aujourd'hui à la Chambre, nous voyons que les médias ont prêté très peu d'attention à ce projet de loi. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas s'y laisser prendre. Tous les Canadiens qui sont directement concernés, et même ceux qui ne le sont pas, savent à quel point ce projet de loi est néfaste et ils s'en souviendront. Une fois ce projet de loi en vigueur, ils s'en souviendront chaque fois que leur lieu de travail, leur emploi et celui de leur famille seront menacés.

À mon avis, le gouvernement a essayé d'abord de museler les Canadiens et maintenant il bâillonne le Parlement. Je le répète, le gouvernement fait preuve du plus absolu et du plus complet mépris pour le Parlement.

J'en suis si scandalisée, et c'est peut-être parce que je suis ici depuis moins d'un an, que je voudrais proposer un amendement.

• (1520)

Je propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant les mots «deux jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi» par les mots «deux cent jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi».

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vérifier la motion. Le débat se poursuit et la parole est au député des Laurentides.

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je voudrais rappeler quelques faits à l'opposition. Il ressortait très clairement de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, déposée au mois d'avril 1989, que le régime d'assurance-chômage allait être amélioré. Déjà, en avril 1989, les gens parlaient des changements qui seraient apportés et les chefs de l'opposition ont immédiatement commencé à poser des questions à ce sujet à la Chambre.

Ensuite, le gouvernement a présenté son projet de loi C-21 au mois de juin 1989, ce qui a suscité d'autres questions. Le projet de loi a été débattu à l'étape de la deuxième lecture et a été approuvé en principe. L'étape suivante était le renvoi au comité législatif.

Tous les députés vous le diront, habituellement, un comité législatif compte peu de membres et effectue ses travaux à Ottawa. Le comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-21 a été mis sur pied au mois de juin 1989; un nombre accru de députés y siégeaient et ses membres ont beaucoup voyagé. J'ai moi-même siégé à ce comité.

Nous avons beaucoup voyagé, de Vancouver, en Colombie-Britannique, à St. John's, à Terre-Neuve. Nous nous sommes arrêtés dans toutes les provinces. Nous avons entendu des témoins dans chacune d'elles. Nous en avons entendu pendant trois semaines à Vancouver, en Colombie-Britannique, à Edmonton, en Alberta, à Saskatoon, en Saskatchewan, et à Winnipeg, au Manitoba. En Ontario, le comité a tenu des audiences à Toronto et à Sudbury. Au Québec, le même comité a tenu des audiences à Montréal et à Jonquière. Au Nouveau-Brunswick, le comité a siégé à Moncton. A l'Île-du-Prin-